

DIRECTION DE L'ENVIRONNEMENT









Contrat de Baie Baie de Fort de France

Dossier de Candidature

Mai 2006

SYNTHESE







1 Préambule

La présente note est une **synthèse du dossier de candidature** qui correspond à la phase 1 d'élaboration du contrat de baie de Fort de France. Il a été élaboré en concertation avec le Comité Technique et le Comité de Pilotage de l'étude du contrat de baie.

Le dossier de candidature est constitué :

- D'un rapport (50 p.) qui est structuré de la façon suivante :
 - Introduction : rappels sur la démarche « contrat de baie », présentation du périmètre de contrat de baie de Fort de France, historique de la démarche, identification des enjeux du contrat,
 - Présentation des grands enjeux du contrat, des objectifs liés à chaque enjeu et des principes d'action cohérents avec les objectifs,
 - Modalités d'élaboration du contrat de baie,
 - Portage du contrat de baie dans sa phase opérationnelle.
- De deux annexes :
 - Le rapport de l'état des lieux et du diagnostic préalable de mai 2002,
 - L'atlas cartographique de l'état des lieux et du diagnostic préalable de mai 2002.

2 L'outil « contrat de baie »

L'outil « contrat de baie » est un dispositif contractuel issu d'une démarche volontaire et partenariale permettant aux différents acteurs d'un site (élus, administrations, usagers, organismes socio-professionnels et institutions) de définir d'une manière globale et concertée un programme d'actions sur 5 ans visant à assurer le maintien de la qualité des eaux de ce site, lorsque celle-ci est satisfaite, ou sa restauration, le cas échéant. Le Contrat de Baie n'est cependant pas un outil réglementaire et il ne garantit donc pas la préservation de l'espace ou le respect de règles de gestion de l'eau.

Le contrat de baie repose sur trois principes essentiels :

- L'articulation autour d'une série d'objectifs relatifs à la qualité des eaux d'un secteur du littoral,
- L'engagement des partenaires à réaliser le programme d'actions permettant de réaliser les objectifs retenus,
- La nécessité d'une structure de concertation et de gestion pour le maintien durable des résultats acquis pendant la durée du contrat.

L'intérêt de cette démarche « contrat de baie » est de prendre en compte l'ensemble des problématiques liées à l'eau (qualité des écosystèmes marins, qualité des eaux de baignade, qualité des cours d'eau,...) sur un territoire pertinent et cohérent (une baie et son bassin versant) en impliquant l'ensemble des acteurs et des usagers de ce territoire. Les différentes actions à entreprendre pour préserver l'environnement littoral n'apportent en effet de résultats significatifs et durables que dans le cadre d'une réflexion globale et d'une démarche concertée et partenariale du type « contrat de baie ».

Les grandes étapes d'un contrat de baie sont les suivantes :

- Dossier de candidature comprenant un état des lieux et un diagnostic de la baie et de son bassin versant,
- Agrément du dossier de candidature par le Comité de Bassin,
- **Dossier définitif** comprenant le programme d'actions (définition, chiffrage, modalités de financement et planification des actions),
- Agrément du dossier définitif et obtention du label « contrat de baie »,
- Mise en œuvre du contrat de baie.

3 L'aire du contrat de baie

L'aire considérée est définie par une baie de 70 km² environ s'étendant sur un linéaire côtier approximatif de 50 km, entre Schoelcher au Nord et le Cap Salomon au Sud et par le bassin versant hydrographique de la baie de Fort de France, d'une superficie de 345 km² soit près du tiers de la surface de la Martinique, drainé par de nombreux cours d'eau (Lézarde, rivière Salée, Madame, Monsieur, la Manche,...). Le bassin versant de la baie de Fort de France recouvre le territoire complet ou partiel de 16 communes. La population des communes concernées est proche de 290 000 habitants soit plus de 75 % de la population totale de l'île, sachant qu'une faible partie de cette population se trouve hors bassin versant.

Communes concernées par le contrat de baie de Fort de France

Commune	Superficie	Population ²	Structure
	concernée ¹	(1999)	Intercommunale
Les Anses d'Arlet	31 %	3 463	
Les Trois-Ilets	100 %	5 162	
Le Diamant	3 %	3 958	
Rivière-Salée	86 %	12 276	
Sainte-Luce	3 %	7 724	CES ³
Rivière-Pilote	8 %	13 057	
Saint-Esprit	100 %	8 203	
Le François	10 %	18 559	
Ducos	100 %	15 240	
Gros-Morne	65 %	10 665	
Le Robert	24 %	21 240	CCNM ⁴
Fonds-Saint-Denis	21 %	947	
Le Lamentin	100 %	35 460	CACEM ⁵
Saint-Joseph	100 %	15 785	
Fort-de-France	100 %	94 049	
Schoelcher	100 %	20 845	

(Source: Etat des lieux, Littoralis, mai 2002)

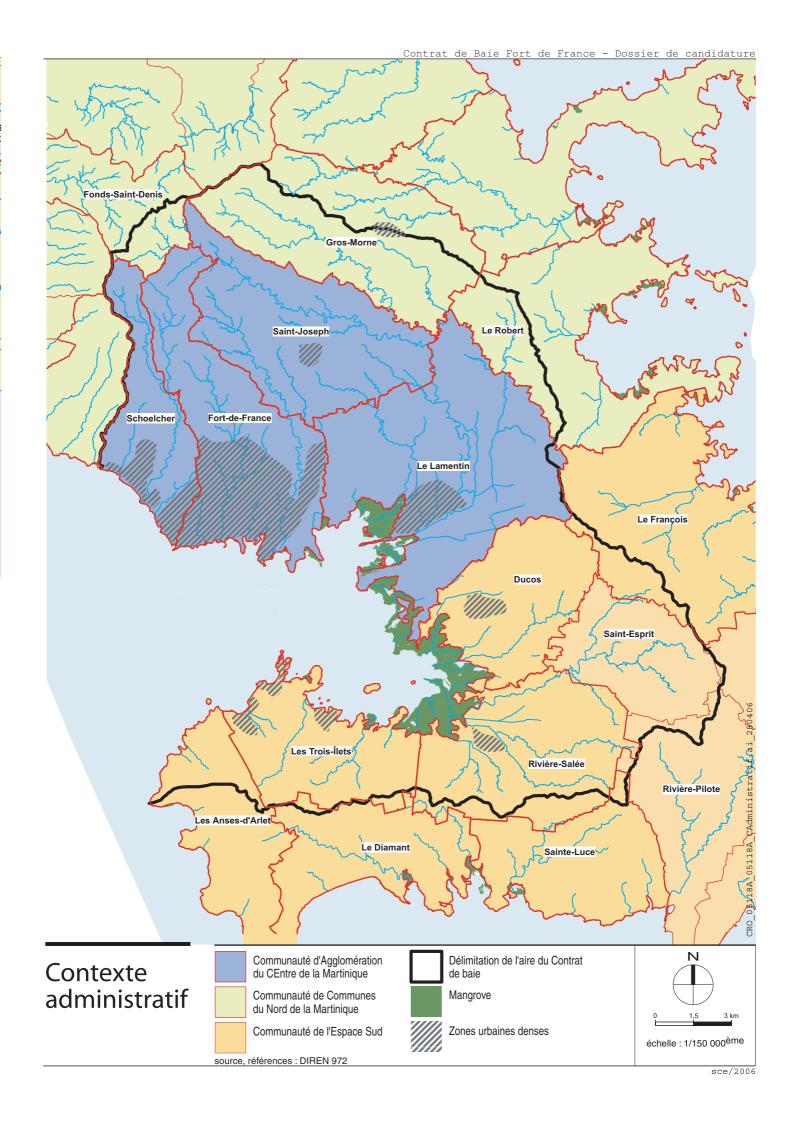
¹ En pourcentage de la surface communale totale.

² Population communale totale.

³ CES : Communauté de l'Espace Sud.

⁴ CCNM : Communauté de Communes du Nord de la Martinique.

⁵ CACEM : Communauté d'Agglomération du CEntre de la Martinique.



4 L'état d'avancement

Les différentes étapes de l'élaboration du contrat de baie de Fort de France sont présentées sur la figure ci-dessous.

Les différentes étapes

Etat des lieux et diagnostic environnemental

(Littoralis, mai 2002)

1

Dossier de candidature

(SCE-CREOCEAN-MEMORIS, mai 2006)



Examen du dossier de candidature par le Comité de Bassin de la Martinique (1^{er} juin 2006)



Constitution du Comité de Baie par le préfet du département



Réalisation du dossier définitif



Agrément par le Comité de Bassin et label « Contrat de Baie »

L'avancement du dossier en est à l'**examen du dossier de candidature** par le Comité de Bassin. Ce dossier est réalisé sous maîtrise d'ouvrage CACEM avec l'assistance du groupement SCE-CREOCEAN-MEMORIS.

Le dossier a été validé par un Comité Technique et un Comité de Pilotage intégrant des représentants des collectivités locales, des services de l'Etat, des établissements publics et des usagers.

5 Les enjeux du contrat de baie

Cinq enjeux ont été retenus pour le contrat de baie de Fort de France. Ils sont présentés ci-dessous.

Les enjeux du contrat de baie

- 1. L'hypersédimentation, l'envasement de la baie et l'état des récifs coralliens,
- 2. La contamination des milieux littoraux par différents micropolluants métalliques et organiques,
- 3. La contamination bactérienne des eaux destinées à la baignade et aux loisirs nautiques,
- 4. L'enrichissement trophique des eaux littorales,
- 5. La qualité écologique et chimique des cours d'eau du bassin versant de la baie de Fort de France.

La définition de ces enjeux résulte de la prise en compte :

- De l'état des lieux de la baie de Fort de France et de son bassin versant réalisé en 2002.
- Des recommandations du SDAGE de la Martinique,
- De l'état des lieux du district hydrographique de la Martinique réalisé en 2004 en application de la Directive Cadre Européenne sur l'eau.

Les enjeux ainsi identifiés ont été validés par les Comités Technique et de Pilotage de l'étude du dossier de candidature.

6 Les modalités d'élaboration du dossier définitif du contrat de baie

Après agrément provisoire du Comité de Bassin, un **Comité de Baie est constitué** par le Préfet du département. Cette instance aura alors pour mission de réaliser le projet de contrat de baie (définition des actions, positionnement des maîtres d'ouvrage, programmation) en concertation avec l'ensemble des acteurs et usagers de la baie de Fort de France et de son bassin versant associé.

Des réunions thématiques en groupes de travail seront organisées de façon à associer l'ensemble des acteurs concernés à l'élaboration de propositions d'actions. D'autre part, un site Internet dédié au contrat de baie de Fort de France ainsi qu'un forum de discussion seront mis en œuvre afin de permettre communication, échange et partage sur les différents thèmes du contrat de baie.

La phase d'élaboration du dossier définitif aura lieu sur une période de 8 mois.

7 Le portage du contrat de baie dans sa phase opérationnelle

Les phases d'élaboration du dossier de candidature et du dossier définitif du contrat de baie de Fort de France sont réalisées sous maîtrise d'ouvrage CACEM qui a été désignée par l'ensemble des communes concernées par le contrat de baie. La CACEM se propose également d'assurer le portage du contrat de baie de Fort de France dans sa phase opérationnelle, une fois obtenu l'agrément définitif.

Une **cellule technique d'animation et de coordination** sera mise en œuvre afin d'assurer le suivi du contrat. Cette cellule sera composée au minimum d'un animateur qui sera hébergé au sein de la CACEM et qui disposera des moyens logistiques nécessaires à la réalisation de sa mission.

Une des missions essentielle de la cellule d'animation sera de suivre et d'évaluer la réalisation des actions et leurs impacts sur l'état des milieux. Pour cela, un dispositif d'évaluation sera conçu lors de la phase d'élaboration du dossier définitif du contrat de baie.